

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme. LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 366

Programme d'actions en faveur du patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'Histoire pour l'année 2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » depuis la signature de la convention en mai 2013.

Ce label, attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Direction de la culture et du patrimoine pérennise certaines actions en direction du jeune public à travers des ateliers hors temps scolaire et pendant le temps scolaire, mais aussi souhaite conforter celle-ci par la mise en place de d'autres ateliers en fonction des budgets attribués au programme.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité au public touristique, par un personnel qualifié.

Programme d'activités 2014

A. Les Ateliers du Patrimoine

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » et de sa politique de sensibilisation au patrimoine, la Ville d'Ajaccio s'engage à poursuivre et à conforter ces actions pour la valorisation du patrimoine conformément aux axes de la convention.

- **Atelier d'Archéologie « le club archéo »** en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA).

La Ville d'Ajaccio met en place tous les mercredi, hors temps scolaire, de janvier à juin 2014, un atelier d'initiation à l'archéologie pour les enfants de 6 à 11 ans.

- **Atelier d'architecture** en collaboration avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse-du-Sud.

En partenariat avec plusieurs classes d'Ajaccio, le CAUE de la Corse-du-Sud propose de mettre en place un projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à travers l'histoire de la cité. Les enfants seront ainsi sensibilisés à l'histoire locale et patrimoniale. Cet atelier a pour objectif de développer leur connaissance de la ville et d'approfondir des thématiques choisies en classe qui donneront lieu à une production finale.

Dates : Janvier à juin 2014

- **Atelier pour adultes « initiation à l'archéologie »**

Dans la continuité « du club Archéo » pour enfants, des ateliers d'initiation à l'archéologie en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA)

seraient proposés aux adultes. Encadrés par des archéologues, ils permettraient de les initier à l'histoire de l'archéologie et aux techniques qui lui sont liées.

Les dates envisagées seraient de février à juin 2014 ou dans le cadre des Journées de l'Archéologie.

Pendant les vacances scolaires :

- ***Atelier « Design ta ville »***

L'atelier « Design ta ville » résulte de la volonté de la ville de sensibiliser et de mettre en valeur le patrimoine ajaccien, en accord avec les missions fixées par le label *Ville d'art et d'histoire*. Cet atelier pour enfants autour du réaménagement du lavoir, situé rue des Glacis dans la vieille ville, pourrait être le point de départ d'une réflexion plus approfondie dans les années à venir. Il s'agira de leur donner des outils d'analyse du site (historiques, architecturales, urbanistiques, sociales, culturelles, etc.) qui leur permettra de faire une proposition originale pour la mise en valeur du lavoir.

Date envisagée : vacances de Printemps.

- ***Le jardin potager des Milelli***

En collaboration avec le CPIE, nous souhaitons développer nos actions pédagogiques en relation avec l'histoire ainsi que l'environnement autour du jardin des Milelli. Nous proposons donc durant une semaine à raison de 5 demi-journées un atelier pour jeune public ou adolescents sur le site du jardin des Milelli.

- ***Atelier « Découverte de la bibliothèque patrimoniale Fesch ».***

Atelier de découverte de la bibliothèque patrimoniale Fesch de façon ludique à travers différentes thématiques dont notamment celui des donateurs.

- ***Atelier « Sur les traces de l'Empereur ».***

Au cours d'un jeu, les différentes facettes de Napoléon Ier seront évoquées à travers ses portraits, ses objets personnels et quelques-uns de ses soldats les plus proches. Les enfants devront retracer les grandes étapes de l'épopée napoléonienne, du sacre de l'Empereur à sa mort.

B. Les manifestations nationales

La Ville, via sa Direction de la culture et du patrimoine, s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en coordonnant et en participant aux manifestations nationales. En 2013, elle a participé pour la première fois, aux journées nationales de l'archéologie, et pour la saison 2014, elle compte prendre part à l'évènement national « Rendez-vous aux jardins ».

1/ RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Au travers de la manifestation nationale "Rendez-vous aux jardins", le ministère de la Culture et de la Communication, invite pour la douzième année consécutive le public à parcourir parcs et jardins, publics et privés, pour en découvrir les richesses et profiter des animations qui lui sont réservées, pendant tout le premier week-end de juin.

Dans ce contexte, la Direction de la culture et du patrimoine est en cours d'élaboration d'un programme d'animations : conférences, ateliers de composition florale (association FMR) pour le jeune public, exposition, visites guidées... .

2/ JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHEOLOGIE

Organisée par le ministère de la Culture et de la Communication qui a confié le pilotage de cet évènement à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), la cinquième édition des journées nationales du patrimoine se déroulera les 6, 7 et 8 juin 2014. Cet évènement sensibilise les publics les plus divers à l'archéologie, à ses enjeux, à ses disciplines et ses méthodes.

Vu le succès de l'opération 2013, la ville d'Ajaccio souhaite à nouveau participer à cette manifestation.

3/ SEMAINE NAPOLEONNIENNE

Pour cette 3^{ème} édition et durant quelques jours, la Ville d'Ajaccio permettra à sa population et à ses visiteurs de redécouvrir un patrimoine considérable et leur offrira un regard innovant et créatif sur l'épopée napoléonienne.

4/ JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Une fois par an, les citoyens de 50 pays célèbrent le patrimoine culturel de l'Europe. Cette initiative des Journées européennes du patrimoine, lancée en 1991 par le Conseil de l'Europe, est devenu depuis 1999 une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, permettant la présentation de biens culturels inédits et l'ouverture exceptionnelle au public d'édifices historiques.

Depuis 2007, la ville d'Ajaccio s'associe à cet évènement et organise de nombreuses actions.

Dates : 13 et 14 septembre 2014

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre de sa politique de rayonnement patrimonial, et notamment à travers les conventions Ville d'Art et d'Histoire et de Développement culturel avec la CTC, est attachée à la sensibilisation du public à leur environnement patrimonial, architectural et paysager. A ce titre, elle souhaite renforcer les initiatives mises en place dans ce domaine et favoriser le développement d'actions futures, de valorisation et de conservation, conformément aux objectifs du label.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le programme d'actions liées au patrimoine pour l'année 2014.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à l'ensemble de cette programmation.

DE DIRE que les crédits seront proposés à l'inscription au Budget Primitif 2014 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, Fonction 324

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. D'ORAZIO, Conseiller Municipal
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2013.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le programme d'actions liées au patrimoine pour l'année 2014, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation et à passer tous contrats relatifs à ce programme.

DIT

que les crédits seront proposés à l'inscription au Budget Primitif 2014 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, Fonction 324.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013_366-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013